

communiqué du 2 novembre 2021

POUR UN ASSOUPLISSEMENT DE L'OBLIGATION DE PASS SANITAIRE POUR LES BIBLIOTHEQUES

Un débat parlementaire est en cours sur les perspectives de prolongation d'obligation du pass sanitaire au-delà du terme du 15 novembre initialement fixé par la loi du 6 août dernier.

Quelle que soit l'issue de ces discussions, et sans remettre en cause le principe du pass sanitaire, la FNCC souhaite cependant une évolution vers un assouplissement de l'obligation de présentation d'un pass sanitaire pour l'accès aux bibliothèques et aux médiathèques.

Le Gouvernement s'est déjà engagé sur cette voie en en exemptant les bibliothèques universitaires, la BnF, la BPI et, plus largement, leur fréquentation pour des motivations d'études et de recherches. Il est dommageable que cette souplesse ne s'applique pas à l'ensemble des bibliothèques, pour tous les publics. C'est d'autant moins compréhensible que la fréquentation d'autres structures à vocation de service public ou encore des commerces n'exige que le masque et le respect de la distanciation.

Equipements de proximité par excellence, présentes sur l'ensemble du territoire – et pour la plupart d'entre elles équipements de petite taille, sans brassage important de visiteurs – les bibliothèques publiques assurent des missions, multiples, qui vont bien au-delà d'une offre culturelle ou occupationnelle. Elles sont indispensables, notamment d'un point de vue social pour l'accès aux services numériques, à l'éducation et à l'information...

Dans l'esprit même des articles qui sanctuarisent la liberté d'accès et la gratuité pour tous les établissements de lecture publique développés dans la proposition de loi de la sénatrice Sylvie Robert – adoptée en première lecture à l'unanimité tant par les sénateurs que par les députés –, la FNCC réclame un assouplissement de l'exigence de pass sanitaire pour l'accès à l'ensemble des bibliothèques publiques.

la FNCC